

**COMPTE-RENDU DE LA  
COMMISSION DE LA CAISSE DES ÉCOLES  
- SÉANCE DU 05 AVRIL 2018 -**

L'année deux mille dix-huit, le cinq avril à 18 Heures 30, la Caisse des Écoles, légalement convoquée, s'est réunie à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame BOUCHET BELLECOURT Sylvie, Présidente.

**Étaient présents :** Mmes BOUCHET BELLECOURT Sylvie (Présidente), AUGUSTO Victoria (Directrice de l'École Maternelle), BARRÉ Anne, BERTHOLIER Sophie, DE MONTALEMBERT DE CERS Anne, GUEGADEN Florbela, Mme, PERNIN Stéphanie.

**Absents :** Mme HIRAUX Chantal, M. MOREL Jean-Charles (Directeur de l'École Primaire), GUIGUET Alice (ALPEH).

**Secrétaire de séance:** Mme BARRÉ Anne.

◆

**ORDRE DU JOUR :**

- ◆ Compte de gestion 2017
- ◆ Compte administratif 2017
- ◆ Dissolution de la Caisse des Écoles
- ◆ Questions diverses.

◆

**COMPTE DE GESTION 2017**

Après délibération, le Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles vote à l'unanimité le compte de gestion 2017 de la Caisse des Écoles dressé par Monsieur le Receveur Municipal dont le résultat est identique au compte administratif 2017 dressé par Madame la Présidente.

**Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2016 :**

• Investissement .....	+ 0,00 €
• Fonctionnement .....	+ 4 417,72 €
• Excédent .....	4 417,72 €
-----	
• Part affectée à l'investissement .....	0 €

**Résultat de l'exercice 2017 :**

• Investissement .....	+ 0,00 €
• Fonctionnement .....	+ 0,00 €
• Excédent .....	0,00 €

**Résultat de clôture de 2017 :**

• Investissement .....	+0 €
• Fonctionnement .....	+ 4 417,72 €
• Ce qui représente un excédent de clôture .....	4 417,72 €

Le Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2017 au 31 Décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité après délibération que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### COMPTE ADMINISTRATIF 2017

La Caisse des Écoles, réunie sous la présidence de Madame GUEGADEN Florbela, Vice-présidente, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Madame BOUCHET BELLECOURT Sylvie, Présidente, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice considéré,

1 °) Constate que le compte administratif fait apparaître

#### Montant des résultats cumulés au 31 Décembre de l'exercice précédent :

- Excédent de la section d'investissement ..... +0,00 €
- Excédent de la section de fonctionnement ..... + 4 417,72 €
- Excédent de clôture ..... + 4 417,72 €
- Part de l'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement  
Au cours de l'exercice ..... 0,00 €

#### Opérations budgétaires de l'exercice :

- Dépenses d'investissement ..... 0,00 €
- Recettes d'investissement ..... 0,00 €
- Excédent d'investissement ..... 0,00 €
  
- Dépenses de fonctionnement..... 0,00 €
- Recettes de fonctionnement ..... 0,00 €
- Excédent de fonctionnement ..... 0,00 €
  
- Résultat de l'exercice – Excédent ..... 0,00 €

#### Résultats comptables cumulés au 31 Décembre de l'exercice :

- Excédent d'investissement 2016 ..... +0,00 €
- Excédent d'investissement 2017 ..... +0,00 €
- Excédent de clôture d'investissement ..... +0,00 €
- Excédent de fonctionnement 2016 ..... + 4 417,72 €
- Part de l'excédent de fonctionnement affectée à l'investissement ..... 0,00 €
- Excédent de clôture de fonctionnement ..... + 4 417,72 €
- Excédent de clôture global ..... + 4 417,72 €

#### Montant des restes à réaliser en investissement :

- Dépenses d'investissement ..... 0,00 €
- Recettes d'investissement ..... 0,00 €
- Résultat comptable des restes à réaliser ..... 0,00 €

#### Montant des restes à réaliser en fonctionnement :

- Dépenses de fonctionnement..... 0,00 €
- Recettes de fonctionnement ..... 0,00 €
- Résultat comptable des restes à réaliser ..... 0,00 €

#### Résultats cumulés en fin d'exercice :

- Excédent des restes à réaliser ..... +0,00 €
- Excédent d'investissement ..... +0,00 €
- Besoin de financement des opérations d'investissement ..... 0,00 €

- Excédent de fonctionnement ..... + 4 417,72 €
- Excédent de fonctionnement disponible..... + 4 417,72 €

2°) Constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 05 avril 2018 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Au moment du vote du compte administratif 2017 de la Caisse des Écoles, Madame la Présidente s'est retirée conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales.  
Le compte administratif 2017 de la Caisse des Écoles est adopté à l'unanimité.

#### DISSOLUTION DE LA CAISSE DES ECOLES

Considérant que toutes les opérations comptables sont achevées, et qu'aucune dette n'est à rembourser.

Les membres du bureau de la Caisse des Écoles de la commune d'Héricy, après avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- La dissolution de la Caisse des Écoles.
- Le transfert du solde actif de la Caisse des Écoles figurant au compte administratif 2017, soit 4417,72 € au compte de la commune d'Héricy.
- Le transfert du solde passif (immobilisations corporelles) d'un montant de 0,00 €, figurant au compte de gestion de l'année 2017 au compte de la commune de Héricy.
- Que cette dissolution ne pourra être effective qu'après transmission du reliquat financier à la commune qui devra l'accepter par une délibération du Conseil Municipal.

Le bureau charge le président de la Caisse des Écoles d'entreprendre toutes les démarches utiles à sa dissolution et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### QUESTIONS DIVERSES

- Mme GUEGADEN Florbela signale que le solde de la Caisse des Écoles sera reversé au budget général de la commune. Mme BERTHOLIER Sophie ajoute que cette somme pourra servir aux enfants. Mme GUEGADEN Florbela lui répond que la commune décidera de l'utilisation de cette somme. Mme AUGUSTO Victoria signale que cela pourrait permettre l'achat d'un grand tobogan. Mme GUEGADEN Florbela prend acte de cette demande, mais ajoute qu'un partage entre les écoles sera nécessaire en cas d'acquisition de matériels.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h55.



La Secrétaire,

Anne BARRE

La Présidente,

Sylvie BOUCHET BELLECOURT

